

Pôle communication
24.65.42

Jeudi 4 septembre 2025

DOSSIER DE PRESSE

La Nouvelle-Calédonie, pays hôte du Festival des arts du Pacifique 2028

Du 1^{er} au 4 septembre, la Nouvelle-Calédonie a accueilli la 42^e réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique (CPAC), ainsi que le 8^e conseil des ministres de la culture (PMCM). Ils sont l'occasion d'évoquer les grands enjeux culturels régionaux parmi lesquels l'organisation par la Nouvelle-Calédonie du 14^e Festival des arts du Pacifique (FestPAC) en 2028. La Nouvelle-Calédonie a d'ailleurs été choisie par les dirigeants culturels du Pacifique pour accueillir le festival culturel et artistique du Pacifique en 2028.

Ces deux événements majeurs pour la région, se déroulent 50 ans après Melanesia 2000 (3 au 7 septembre 1975), premier festival des arts kanak, qui a initié la démarche d'échanges profonds entre les cultures et qui a notamment permis de mettre en avant la richesse et le savoir-faire de la culture kanak.

Contexte

Créé en 1975 lors d'une conférence organisée par la CPS, le Conseil des arts du Pacifique a été créé afin d'assurer la permanence du Festival des arts du Pacifique (FestPAC), dont la première édition s'est déroulée en 1972 à Suva (Fidji). L'instance était destinée à l'origine à donner à la Conférence des informations précises sur le festival et, plus généralement, à la conseiller en matière de culture.

Quatre ans plus tard, le deuxième Festival des arts du Pacifique s'est déroulé à Rotorua en Nouvelle-Zélande et est depuis devenu un des événements majeurs du Pacifique. Il vise à célébrer la richesse et la diversité des peuples océaniens et contribue à faire connaître les traditions et les savoirs culturels de la région.

Développement d'une stratégie culturelle régionale et durable

Aujourd'hui largement considérée comme un vecteur de développement durable, la culture comprend le patrimoine culturel, immatériel et matériel, mais aussi le patrimoine naturel. Elle est le reflet des identités individuelles, communautaires et nationales.

Source de bien-être social collectif, la culture est un puissant facteur de cohésion qui fournit des moyens de subsistance durables. Son rôle central dans le développement social, économique et environnemental est désormais reconnu. Elle s'appuie ainsi sur des domaines d'intérêt spécifiques tels que la sauvegarde des langues, du patrimoine culturel et naturel, ainsi que la préservation des savoirs traditionnels.

En 2022, la 5^e Conférence des ministres de la culture a entériné la stratégie culturelle régionale 2022-2032. La thématique retenue est axée autour d'un développement culturel durable.

Ce plan de dix ans formalise l'interrelation qu'entretiennent les populations du Pacifique avec leur environnement en établissant d'une part un lien entre le climat, l'océan, la terre, la culture, les droits et la bonne gouvernance, et d'autre part des partenariats de confiance.

L'orientation politique prise par la stratégie culturelle régionale du Pacifique 2022-2032 complète d'autres engagements régionaux, comme le Cadre du Pacifique pour le régionalisme (2014) ou encore la stratégie 2050 pour le continent Pacifique bleu. Cette dernière concerne 24 des 27 pays membres de la CPS, soit 22 États et Territoires insulaires auxquels s'ajoutent l'Australie et Nouvelle-Zélande.

Le FestPAC 2028 à l'ordre du jour

Cette 42^e réunion du Conseil des arts et du Pacifique, accueillie à Nouméa, poursuit un double objectif : se préparer en vue de la conférence Mondiacult 2025 organisée par l'UNESCO du 29 septembre au 1^{er} octobre prochains et officialiser l'organisation par la Nouvelle-Calédonie du 14^e Festival des arts du Pacifique (FestPAC) en 2028.

En 2023, la Nouvelle-Calédonie a proposé sa candidature pour être, en 2028, le pays hôte de cet événement. À partir de là, le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec la CPS et le groupe de travail WG FestPAC pour préparer la candidature du territoire. Après une série de consultations (institutions, coutumiers, secteur privé, société civile) en avril et en mai 2025, un comité de pilotage (COFIL) et un comité technique (COTECH) se sont constitués afin de structurer la démarche.

Du 10 au 13 juin derniers, une mission du groupe de travail WG FestPAC, composé de représentants de plusieurs pays du Pacifique, a effectué une série de visites et de rencontres sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, afin d'évaluer les conditions d'accueil du festival : sites pour les représentations, logements, conditions de sécurité, transport, projet de programme, etc.

La candidature de la Nouvelle-Calédonie ayant été retenue, elle se voit attribuer les droits d'organisation du FestPAC et deviendra officiellement pays hôte lors de la cérémonie de passation organisée le 4 septembre.

À cette occasion, le membre du gouvernement en charge de la culture, Mickaël Forrest a signé, avec les structures impliquées dans l'organisation du festival et notamment la CPS, un protocole d'entente visant à définir les rôles et les responsabilités de chacun dans ce processus.

Le conseil des arts et de la culture du Pacifique

Le Conseil des arts et de la culture du Pacifique (CPAC) est placé sous l'égide de la Conférence des ministres de la Culture du Pacifique (PMCM). Il se réunit au moins une fois par an. Il a pour objectif de renforcer la coordination des priorités dans le secteur de la culture, de consolider les liens entre les mécanismes nationaux et régionaux, et d'améliorer la mise en œuvre des politiques et des services culturels de la région en s'appuyant sur la *Stratégie culturelle régionale océanienne 2022–2032*.

✓ **Son rôle**

Le rôle du Conseil est de veiller à ce que les ministres de la Culture du Pacifique reçoivent de la part des responsables du secteur des informations, une assistance et des conseils clairs, pour leur permettre de décider en connaissance de cause des solutions à adopter face aux problématiques culturelles revêtant une importance stratégique à l'échelle de la région. Le Conseil est ainsi chargé de superviser le FestPAC et la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne, et d'assurer le suivi d'autres priorités régionales dans le domaine de la culture, comme celles définies dans la *Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050* et les autres cadres stratégiques régionaux pertinents.

✓ **Son fonctionnement**

Le Conseil constitue un groupe technique de conseil stratégique chargé de chapeauter certaines fonctions régionales. Les décisions stratégiques sont prises à l'échelon des pays en suivant les procédures nationales habituelles, et les décisions qui s'appliquent à la région sont prises lors de la réunion du Conseil (CPAC) et de la Conférence des ministres de la Culture du Pacifique (PMCM).

✓ **Sa composition**

- **Délégués du CPAC** : les délégués du CPAC sont les personnes autorisées par le ministère compétent ou l'organisme chargé de la culture dans leur pays à siéger officiellement au Conseil en tant que membres et représentants de leur pays/de la communauté. Les délégués disposent d'un droit à la parole et d'un droit de vote pleins et entiers.
- **Observateurs** : les observateurs invités peuvent être des représentants des peuples autochtones/des communautés culturelles, en particulier du pays où se tient la réunion, et conformément à la recommandation des membres du CPAC, ils peuvent également être des représentants d'organisations d'aide au développement, de bailleurs de fonds, d'organisations non gouvernementales et d'organismes techniques ou professionnels, y compris des universités.
- **Membres associés** : trois territoires qui ne sont pas membres de la CPS, à savoir Hawaïi, Norfolk et Rapanui, et qui participent au Festival des arts et de la culture du Pacifique, prennent part de longue date au Conseil en qualité de membres associés.

Le Conseil des ministres de la culture

La Conférence des ministres de la Culture du Pacifique (PMCM) a vocation à promouvoir la coopération entre ses membres, à mettre en valeur les avancées réalisées, à recenser les initiatives et à encourager le développement de la culture, du patrimoine, des savoirs autochtones et des arts au bénéfice des peuples du Pacifique.

Surtout, la PMCM permet au Pacifique de s'exprimer d'une seule voix, aux côtés d'autres entités de gouvernance régionales, telles que le Forum des Îles du Pacifique (FIP) et la Conférence des ministres de l'Éducation du Pacifique (CPEM) ainsi que leurs partenaires respectifs.

✓ **Son rôle**

Le rôle de la PMCM est de définir le programme du Pacifique dans le domaine de la culture et de recenser les priorités stratégiques pour les pays membres et les partenaires, dont la CPS. Elle remplit plusieurs fonctions : elle assure une gouvernance solide, elle joue un rôle de cheffe de file et elle définit l'orientation stratégique des engagements nationaux, régionaux et mondiaux en ce qui concerne la culture, le Festival des arts du Pacifique, les industries culturelles et créatives, et les questions liées aux savoirs autochtones/traditionnels, en particulier celles qui ont une incidence sur l'Océanie.

✓ **Sa composition**

La PMCM est composée des ministres chargés de la culture des États et Territoires membres de la CPS.

Les membres associés du CPAC – Hawaii, Norfolk et Rapanui – ne font pas partie de la PMCM, mais peuvent y assister en qualité d'observateurs.

✓ **Son fonctionnement**

La PMCM joue un rôle stratégique à l'égard des enjeux culturels dans le Pacifique : elle fixe les orientations stratégiques et de politique générale de haut niveau. Les décisions stratégiques prises par la PMCM sont celles qui s'appliquent à la région.

* *
*